



Employeur refuse un rdv avec Médecin de travail

Par **Aylane**, le 21/05/2021 à 18:31

Bonjour tt le monde ,

Suite à mon congé annuel , j'ai pris 10 arrêt de travail , j'ai demandé à mon employeur par mail un rdv et l'adresse du médecin de travail . L'employeur m'a ignoré.

Dans ce cas là pourriez vous me dire c'est quoi le rôle du médecin de travail lors de la reprise dans mon poste ?

Si mon employeur refuse toujours de ne pas fixer un rdv avec le médecin , j'ai le droit de rompre mon contrat avec lui ?

Merci de votre réponse ,je vous serais très reconnaissante .

Par **Marck_ESP**, le 21/05/2021 à 18:45

Bonsoir

Vous pouvez très bien demander un examen médical, un rendez-vous peut même être demandé directement auprès du secrétariat du médecin du travail.

Je conseillerais de renouveler la demande par courrier R-AR.

Peut être voudrez vous lire ce dossier ?

<https://www2.liaisons-sociales.fr/quels-sont-les-droits-des-salaries-et-employeurs-en-matiere-de-surveillance-medicale%2C%2018%20oct.>

Par **P.M.**, le 21/05/2021 à 18:58

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez ce que vous appelez "j'ai pris 10 arrêt de travail "...

C'est normalement le médecin traitant qui prescrit un arrêt-maladie...

La reprise suite à un arrêt-maladie inférieur à 30 jours n'est pas conditionné par une aptitude du Médecin du Travail mais vous pouvez lui demander une visite...

Les coordonnées du Médecin du Travail fait partie de l'affichage obligatoire dans l'entreprise...

Il serait étonnant que le Conseil de Prud'Hommes valide une prise d'acte de rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur mais vous pouvez toujours démissionner...